

Officielle du 17/2/20 au 17/02/20



Mairie LES DEUX ALPES  
13 FEV. 2026  
COURRIER D'ARRIVÉE

AFFAIRE SUIVIE PAR

**Astrid MALZAC**

Téléphone : 04 79 62 60 77

Mel : amal@marceleon.fr

Monsieur RAMEL Aimé  
75 Rue des Cristalliers  
38520 LE BOURG-D'OISANS

**Fabienne BARTHELEMY**

Mel : f.barthelemy@mairie2alpes.fr

Le 09 janvier 2026,  
A LES DEUX ALPES,

Réf.:00108/00015/00025

Recommandée avec A.R 2C19350233402

**Objet :** Notification de l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2025 instaurant, au bénéfice de la commune des Deux Alpes, une servitude d'utilité publique dans le cadre du projet de création de la piste retour « Super Venosc » avec production de neige de culture sur son domaine skiable

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral n°38-2025-12-16-00012 relatif à l'institution de servitudes d'utilité publique au titre du code du tourisme, sur la commune de Les Deux Alpes, dans le cadre du projet de création de la piste retour « Super Venosc » avec production de neige de culture sur son domaine skiable.

Les parcelles dont vous êtes propriétaire et sur lesquelles sont instituées les servitudes les suivantes :

Commune MONT DE LANS

Référence cadastrale					Surf. m²	Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surf m²		
AM	73	P	TERRES DE VENOSC	828	592	Servitude piste m² : 592 Emprise réseau MI : 31 Nbre enneigeur : 1
Total en m²					592	

L'état parcellaire et le plan annexé au présent arrêté sont joints au présent courrier et sont consultables en Préfecture de Grenoble (Direction des Relations avec les Collectivités – Droits des Sols et Animation Juridique) et en mairie des Deux Alpes.

L'arrêté sera affiché pendant une durée de deux mois à la mairie des Deux Alpes aux lieux et places habituels.

Il peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire  
Monsieur Stéphane SAUVEBOIS

2C 193 502 3340 2



S DE  
PTION  
E LETTRE  
MANDÉE

ibouvement

ETER PAR LE FACTEUR ET A REPORTER  
IN LA PREUVE DE DISTRIBUTION

é / Avise le : *14/01/26*

le le :

re du destinataire

mandataire  
(2 Prénom et NOM)

00108-00015-00025  
X ALPES SUP  
TE SUPER VENOSC  
if. arrêté instit.  
16/12/2025

agrement n° C101  
LN J3N 058 948 05/24

Monsieur  
RAMEL Aimé  
75 Rue des Cristalliers  
38520 LE BOURG-D'OISANS

**AF**

MARCELEON  
194 quai Charles Roissard  
73000 CHAMBERY

RETOUR A :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À LA  
POINTILLES



*A.F. - RD*  
**Restitution de l'information à l'expéditeur**  
La Poste a tout mis en œuvre pour distribuer ce pli.  
Cependant, celui-ci vous est retourné pour la raison suivante :  
La Poste has made every effort to deliver this item.  
However, we are returning it for the following reason :

**Défaut d'accès ou d'adressage**  
Address illegible / inaccessible

**Destinataire inconnu à l'adresse**  
Addressee unknown at marked address

**Pli refusé par le destinataire**  
Delivery refused by addressee

**Pli avisé et non réclamé**  
Unclaimed recorded delivery

**AR**



Deduire 7 grammes

DESTINATAIRE

2C 193 502 3340 2





15 JAN. 2026

COURRIER D'ARRIVEE

AFFAIRE SUIVIE PAR

**Astrid MALZAC**

Téléphone : 04 79 62 60 77

Mel : amal@marceleon.fr

**Fabienne BARTHELEMY**

Mel : f.barthelemy@mairie2alpes.fr

Monsieur CHARREL Jacki  
BONS  
38860 LES DEUX ALPES

Le 13 janvier 2026,  
A LES DEUX ALPES,

Réf.:00107/00044/00079

Recommandée avec A.R 2C19350234683

**Objet :** Notification de l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2026 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la mise en place de servitudes d'utilité publique sur la commune des Deux Alpes destinées à assurer le passage en survol du Télémix TSCD Belle Etoile sur son domaine skiable

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par arrêté préfectoral en date du 12 janvier 2026, a été prescrite l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire relatives à la création de servitudes d'utilité publique sur la commune des Deux Alpes destinées à assurer le passage en survol du Télémix TSCD Belle Etoile sur son domaine skiable.

Ce projet est porté par la commune des Deux Alpes dont le siège est situé au 48 Avenue de la Muzelle, Les Deux Alpes (38860).

Ce courrier vous est adressé car le(s) immeuble(s) dont vous êtes propriétaire, situé(s) sur le territoire de la commune de Les Deux Alpes, ci-après désigné(s) figure(nt) sur la liste des parcelles à grever de servitudes pour le projet :

Commune LES DEUX ALPES

Référence cadastrale				Surf m <sup>2</sup>	Surf. m <sup>2</sup>	Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-dif			
AK	22	P	GRAND PLAN	2430	2430	Emprise du survol (longueur de survol de câble) ml : 45.4 Nature des travaux : Survol
AK	23	P	GRAND PLAN	2430	2430	Emprise du survol (longueur de survol de câble) ml : 36.1 Nature des travaux : Survol
AK	47	P	GRAND PLAN	2098	2098	Emprise du survol (longueur de survol de câble) ml : 75.7 Nature des travaux : Survol
Total en m <sup>2</sup>					6958	

Cette enquête préalable a pour objectif principal de délimiter exactement les immeubles et droits réels immobiliers à grever de servitudes et se déroulera pendant une durée de 16 jours consécutifs, **du jeudi 19 février 2026 (ouverture de l'enquête à 9h30) au vendredi 6 mars 2026 (clôture de l'enquête à 17h).**

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté de deux manières différentes pendant toute la durée de l'enquête publique:

- Une version papier du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront disponibles à la

Mairie Les Deux Alpes - 48 Av. de la Muzelle - 38860 Les Deux Alpes ☎ 04 76 79 24 24 ✉ accueil@mairie2alpes.fr

Mairie annexe Mont de Lans village - Le village Mont de Lans - 38860 Mont de Lans ☎ 04 76 80 04 24 ✉ mont-de-lans@mairie2alpes.fr

Mairie annexe Venosc village - 5 rue du Câble - Le Courtil - 38520 Venosc ☎ 04 76 80 06 75 ✉ venosc@mairie2alpes.fr

www.mairie2alpes.fr

toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à M le Maire

mairie de Les Deux Alpes où vous pourrez les consulter aux heures d'ouvertures au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h), du 19 février 2026 au 6 mars 2026 inclus.

- Une version dématérialisée du dossier d'enquête publique pourra être consultée directement sur le site de la Préfecture de l'Isère à l'adresse suivante : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr). ou sur le site de la Mairie de Les Deux Alpes : [www.mairie2alpes.fr](http://www.mairie2alpes.fr)

Monsieur Denis CRABIERES, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, assurera des permanences en la Mairie de Les Deux Alpes, aux jours et heures indiqués ci-dessous:

- Le jeudi 19 février 2026 de 9h30 à 12h
- Le vendredi 27 février 2026 de 14h à 16h30
- Le vendredi 6 mars 2026 de 14h30 à 17h

Vous pourrez également consigner vos observations éventuelles sur le registre ouvert à la mairie ou les adresser par écrit sous la forme de courrier à l'adresse postale suivante :

Mairie des Deux Alpes  
A l'attention de M. CRABIERES, commissaire enquêteur – enquête SUP Télémix Belle Etoile  
48 Avenue de la Muzelle  
38860 LES DEUX ALPES

Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse électronique suivante : [pref-enquete-telemix2alpes@isere.gouv.fr](mailto:pref-enquete-telemix2alpes@isere.gouv.fr)

Par ailleurs, conformément à l'Article R131-7 du Code de l'Expropriation, les propriétaires sont tenus, « de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels. »

Il vous appartient de nous faire connaître les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sur les immeubles vous appartenant inclus dans le périmètre de l'opération projetée.

Ainsi, vous voudrez bien nous retourner le questionnaire d'identité ci-joint dûment rempli. Ce questionnaire, dûment complété, doit être renvoyé à l'adresse figurant sur le questionnaire dans les huit jours suivant sa réception.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire  
Monsieur Stéphane SAUVEBOIS

Mairie Les Deux Alpes - 48 Av. de la Muzelle - 38860 Les Deux Alpes ☎ 04 76 79 24 24 ✉ [accueil@mairie2alpes.fr](mailto:accueil@mairie2alpes.fr)

Mairie annexe Mont de Lans village - Le village Mont de Lans - 38860 Mont de Lans ☎ 04 76 80 04 24 ✉ [mont-de-lans@mairie2alpes.fr](mailto:mont-de-lans@mairie2alpes.fr)

Mairie annexe Venosc village - 5 rue du Câble - Le Courtil - 38520 Venosc ☎ 04 76 80 06 75 ✉ [venosc@mairie2alpes.fr](mailto:venosc@mairie2alpes.fr)

● [www.mairie2alpes.fr](http://www.mairie2alpes.fr)

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Maire

**PROCEDURE D'ENQUÊTE PARCELLAIRE**  
**en application des articles L.311-1 et suivants du Code de l'expropriation**

**QUESTIONNAIRE D'IDENTITE**  
**A COMPLETER ET SIGNER**

**00107/00044/00079**

**VOTRE IDENTITE**

Nom d'usage ou d'épouse : \_\_\_\_\_

Nom de Naissance : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Domicile (n°, rue, lieu-dit, commune) : \_\_\_\_\_

**Situation matrimoniale**

- célibataire,  
 marié(e), Date et lieu de Mariage : \_\_\_\_\_  
 Pacs Date et lieu de Mariage : \_\_\_\_\_

Si contrat de mariage, type de contrat et date : \_\_\_\_\_

- veuf(ve),  
 divorcé(e)

**Pour les personnes morales (société, association, syndicat, autre), indiquer :**

Dénomination : \_\_\_\_\_

Siège : \_\_\_\_\_

Forme juridique : \_\_\_\_\_

Numéro d'immatriculation au RCS(SIRET): \_\_\_\_\_

Représenté par : \_\_\_\_\_

Qualité et pouvoir du mandataire : \_\_\_\_\_

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AYANTS DROIT :**

- Fermier  
 Locataire  
 Titulaire de droits d'emphytéose, d'habitation, d'usage, de servitude, etc.

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Nature des titres : \_\_\_\_\_

Fait à :

Le :

Signature

**A RENVoyer à l'adresse suivante :**

**MARCELEON**  
**194 quai Charles Roissard**  
**contact@marceleon.fr**



mairie de Les Deux Alpes où vous pourrez les consulter aux heures d'ouvertures au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h), du 19 février 2026 au 6 mars 2026 inclus.

- Une version dématérialisée du dossier d'enquête publique pourra être consultée directement sur le site de la Préfecture de l'Isère à l'adresse suivante : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) ou sur le site de la Mairie de Les Deux Alpes : [www.mairie2alpes.fr](http://www.mairie2alpes.fr)

Monsieur Denis CRABIERES, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, assurera des permanences en la Mairie de Les Deux Alpes, aux jours et heures indiqués ci-dessous:

- Le jeudi 19 février 2026 de 9h30 à 12h
- Le vendredi 27 février 2026 de 14h à 16h30
- Le vendredi 6 mars 2026 de 14h30 à 17h

Vous pourrez également consigner vos observations éventuelles sur le registre ouvert à la mairie ou les adresser par écrit sous la forme de courrier à l'adresse postale suivante :

Mairie des Deux Alpes  
A l'attention de M. CRABIERES, commissaire enquêteur – enquête SUP Télémix Belle Etoile  
48 Avenue de la Muzelle  
38860 LES DEUX ALPES

Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse électronique suivante : [pref-enquete-telemix2alpes@isere.gouv.fr](mailto:pref-enquete-telemix2alpes@isere.gouv.fr)

Par ailleurs, conformément à l'Article R131-7 du Code de l'Expropriation, les propriétaires sont tenus, « de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels. »

Il vous appartient de nous faire connaître les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sur les immeubles vous appartenant inclus dans le périmètre de l'opération projetée.

Ainsi, vous voudrez bien nous retourner le questionnaire d'identité ci-joint dûment rempli. Ce questionnaire, dûment complété, doit être renvoyé à l'adresse figurant sur le questionnaire dans les huit jours suivant sa réception.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire  
Monsieur Stéphane SAUVEBOIS

Mairie Les Deux Alpes - 48 Av. de la Muzelle - 38860 Les Deux Alpes ☎ 04 76 79 24 24 ✉ [accueil@mairie2alpes.fr](mailto:accueil@mairie2alpes.fr)

Mairie annexe Mont de Lans village - Le village Mont de Lans - 38860 Mont de Lans ☎ 04 76 80 04 24 ✉ [mont-de-lans@mairie2alpes.fr](mailto:mont-de-lans@mairie2alpes.fr)

Mairie annexe Venosc village - 5 rue du Câble - Le Courty - 38520 Venosc ☎ 04 76 80 06 75 ✉ [venosc@mairie2alpes.fr](mailto:venosc@mairie2alpes.fr)

🌐 [www.mairie2alpes.fr](http://www.mairie2alpes.fr)

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à M le Maire

**PROCEDURE D'ENQUÊTE PARCELLAIRE**  
**en application des articles L.311-1 et suivants du Code de l'expropriation**

**QUESTIONNAIRE D'IDENTITE**  
**A COMPLETER ET SIGNER**

**00107/00025/00021**

**VOTRE IDENTITE**

Nom d'usage ou d'épouse : \_\_\_\_\_

Nom de Naissance : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Domicile (n°, rue, lieu-dit, commune) : \_\_\_\_\_

**Situation matrimoniale**

- célibataire,
- marié(e), Date et lieu de Mariage : \_\_\_\_\_
- Pacs Date et lieu de Mariage : \_\_\_\_\_

Si contrat de mariage, type de contrat et date : \_\_\_\_\_

- veuf(ve),
- divorcé(e)

**Pour les personnes morales (société, association, syndicat, autre), indiquer :**

Dénomination : \_\_\_\_\_

Siège : \_\_\_\_\_

Forme juridique : \_\_\_\_\_

Numéro d'immatriculation au RCS(SIRET): \_\_\_\_\_

Représenté par : \_\_\_\_\_

Qualité et pouvoir du mandataire : \_\_\_\_\_

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AYANTS DROIT :**

- Fermier
- Locataire
- Titulaire de droits d'emphytéose, d'habitation, d'usage, de servitude, etc.

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Nature des titres : \_\_\_\_\_

Fait à :

Le :

Signature

**A RENVoyer à l'adresse suivante :**

**MARCELEON**  
**194 quai Charles Roissard**  
**contact@marceleon.fr**

Mairie LES DEUX ALPES

15 JAN. 2026

COURRIER D'ARRIVÉE

AFFAIRE SUIVIE PAR

**Astrid MALZAC**

Téléphone : 04 79 62 60 77

Mel : amal@marceleon.fr

**Fabienne BARTHELEMY**

Mel : f.barthelemy@mairie2alpes.fr

Madame DUSSINE Leslie  
Calle Jacinto Verdaguer 38 - Puerta 2  
Pineda de Mar  
08397 BARCELONA  
ESPAGNE

Le 13 janvier 2026,  
A LES DEUX ALPES,

Réf.:00107/00012/00021

Recommandée avec A.R RW752014653FR

**Objet :** Notification de l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2026 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la mise en place de servitudes d'utilité publique sur la commune des Deux Alpes destinées à assurer le passage en survol du Télémix TSCD Belle Etoile sur son domaine skiable

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par arrêté préfectoral en date du 12 janvier 2026, a été prescrite l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire relatives à la création de servitudes d'utilité publique sur la commune des Deux Alpes destinées à assurer le passage en survol du Télémix TSCD Belle Etoile sur son domaine skiable.

Ce projet est porté par la commune des Deux Alpes dont le siège est situé au 48 Avenue de la Muzelle, Les Deux Alpes (38860).

Ce courrier vous est adressé car le(s) immeuble(s) dont vous êtes propriétaire, situé(s) sur le territoire de la commune de Les Deux Alpes, ci-après désigné(s) figure(nt) sur la liste des parcelles à grever de servitudes pour le projet :

Commune LES DEUX ALPES

Référence cadastrale				Surf m <sup>2</sup>	Surf. m <sup>2</sup>	Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit			
C	1586	L	COTTE COURANT	10030	10030	Emprise du survol (longueur de survol de câble) ml : 149.8 Nature des travaux : Survol
Total en m <sup>2</sup>					10030	

Cette enquête préalable a pour objectif principal de délimiter exactement les immeubles et droits réels immobiliers à grever de servitudes et se déroulera pendant une durée de 16 jours consécutifs, du **jeudi 19 février 2026 (ouverture de l'enquête à 9h30) au vendredi 6 mars 2026 (clôture de l'enquête à 17h).**

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté de deux manières différentes pendant toute la durée de l'enquête publique:

- Une version papier du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront disponibles à la

Mairie Les Deux Alpes - 48 Av. de la Muzelle - 38860 Les Deux Alpes ☎ 04 76 79 24 24 ✉ accueil@mairie2alpes.fr

Mairie annexe Mont de Lans village - Le village Mont de Lans - 38860 Mont de Lans ☎ 04 76 80 04 24 ✉ mont-de-lans@mairie2alpes.fr

Mairie annexe Venosc village - 5 rue du Câble - Le Courtil - 38520 Venosc ☎ 04 76 80 06 75 ✉ venosc@mairie2alpes.fr

www.mairie2alpes.fr

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à M le Maire

mairie de Les Deux Alpes où vous pourrez les consulter aux heures d'ouvertures au public (**du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h**), du 19 février 2026 au 6 mars 2026 inclus.

- Une version dématérialisée du dossier d'enquête publique pourra être consultée directement sur le site de la Préfecture de l'Isère à l'adresse suivante : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr). ou sur le site de la Mairie de Les Deux Alpes : [www.mairie2alpes.fr](http://www.mairie2alpes.fr)

Monsieur Denis CRABIERES, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, assurera des permanences en la Mairie de Les Deux Alpes, aux jours et heures indiqués ci-dessous:

- Le jeudi 19 février 2026 de 9h30 à 12h
- Le vendredi 27 février 2026 de 14h à 16h30
- Le vendredi 6 mars 2026 de 14h30 à 17h

Vous pourrez également consigner vos observations éventuelles sur le registre ouvert à la mairie ou les adresser par écrit sous la forme de courrier à l'adresse postale suivante :

Mairie des Deux Alpes  
 A l'attention de M. CRABIERES, commissaire enquêteur – enquête SUP Télémix Belle Etoile  
 48 Avenue de la Muzelle  
 38860 LES DEUX ALPES

Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse électronique suivante : [pref-enquete-telemix2alpes@isere.gouv.fr](mailto:pref-enquete-telemix2alpes@isere.gouv.fr)

Par ailleurs, conformément à l'Article R131-7 du Code de l'Expropriation, les propriétaires sont tenus, « *de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.* »

Il vous appartient de nous faire connaître les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sur les immeubles vous appartenant inclus dans le périmètre de l'opération projetée.

Ainsi, vous voudrez bien nous retourner le questionnaire d'identité ci-joint dûment rempli. Ce questionnaire, dûment complété, **doit être renvoyé à l'adresse figurant sur le questionnaire dans les huit jours suivant sa réception.**

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire  
 Monsieur Stéphane SAUVEBOIS



**PROCEDURE D'ENQUÊTE PARCELLAIRE**  
**en application des articles L.311-1 et suivants du Code de l'expropriation**

**QUESTIONNAIRE D'IDENTITE**  
**A COMPLETER ET SIGNER**

**00107/00012/00021**

**VOTRE IDENTITE**

Nom d'usage ou d'épouse : \_\_\_\_\_

Nom de Naissance : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Domicile (n°, rue, lieu-dit, commune) : \_\_\_\_\_

**Situation matrimoniale**

- célibataire,
- marié(e), Date et lieu de Mariage : \_\_\_\_\_
- Pacs Date et lieu de Mariage : \_\_\_\_\_

Si contrat de mariage, type de contrat et date : \_\_\_\_\_

- veuf(ve),
- divorcé(e)

**Pour les personnes morales (société, association, syndicat, autre), indiquer :**

Dénomination : \_\_\_\_\_

Siège : \_\_\_\_\_

Forme juridique : \_\_\_\_\_

Numéro d'immatriculation au RCS(SIRET): \_\_\_\_\_

Représenté par : \_\_\_\_\_

Qualité et pouvoir du mandataire : \_\_\_\_\_

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AYANTS DROIT :**

- Fermier
- Locataire
- Titulaire de droits d'emphytéose, d'habitation, d'usage, de servitude, etc.

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Nature des titres : \_\_\_\_\_

Fait à :

Le :

Signature

**A RENVOYER à l'adresse suivante :**

**MARCELEON**  
**194 quai Charles Roissard**  
**contact@marceleon.fr**

AFFAIRE SUIVIE PAR

**Astrid MALZAC**

Téléphone : 04 79 62 60 77

Mel : amal@marceleon.fr

**Fabienne BARTHELEMY**

Mel : f.barthelemy@mairie2alpes.fr

Madame DUSSINE Leslie  
Calle jacinto Verdaguer 38 - Puerta 2  
Pineda de Mar  
08397 BARCELONA  
ESPAGNE

Le 13 janvier 2026,  
A LES DEUX ALPES,

Réf : 00107/00025/00021

Recommandée avec A.R RW752014653FR

**Objet :** Notification de l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2026 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la mise en place de servitudes d'utilité publique sur la commune des Deux Alpes destinées à assurer le passage en survol du Télémix TSCD Belle Etoile sur son domaine skiable

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par arrêté préfectoral en date du 12 janvier 2026, a été prescrite l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire relatives à la création de servitudes d'utilité publique sur la commune des Deux Alpes destinées à assurer le passage en survol du Télémix TSCD Belle Etoile sur son domaine skiable.

Ce projet est porté par la commune des Deux Alpes dont le siège est situé au 48 Avenue de la Muzelle, Les Deux Alpes (38860).

Ce courrier vous est adressé car le(s) immeuble(s) dont vous êtes propriétaire, situé(s) sur le territoire de la commune de Les Deux Alpes, ci-après désigné(s) figure(nt) sur la liste des parcelles à grever de servitudes pour le projet :

Commune LES DEUX ALPES

Référence cadastrale					Surf. m <sup>2</sup>	Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surf m <sup>2</sup>		
C	1156	L	COTTE COURANT	6450	6450	Emprise du survol (longueur de survol de câble) ml : 233.8 Nature des travaux : Survol
Total en m <sup>2</sup>					6450	

Cette enquête préalable a pour objectif principal de délimiter exactement les immeubles et droits réels immobiliers à grever de servitudes et se déroulera pendant une durée de 16 jours consécutifs, du jeudi 19 février 2026 (ouverture de l'enquête à 9h30) au vendredi 6 mars 2026 (clôture de l'enquête à 17h).

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté de deux manières différentes pendant toute la durée de l'enquête publique:

- Une version papier du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront disponibles à la

**Mairie Les Deux Alpes** - 48 Av. de la Muzelle - 38860 Les Deux Alpes ☎ 04 76 79 24 24 ✉ accueil@mairie2alpes.fr

**Mairie annexe Mont de Lans village** - Le village Mont de Lans - 38860 Mont de Lans ☎ 04 76 80 04 24 ✉ mont-de-lans@mairie2alpes.fr

**Mairie annexe Venosc village** - 5 rue du Câble - Le Courtil - 38520 Venosc ☎ 04 76 80 06 75 ✉ venosc@mairie2alpes.fr

www.mairie2alpes.fr

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Maire

ATTENTION du 15/01/2026 au 15/02/2026



Mairie LES DEUX ALPES  
15 JAN. 2026  
COURRIER D'ARRIVÉE

AFFAIRE SUIVIE PAR

**Astrid MALZAC**

Téléphone : 04 79 62 60 77

Mel : amal@marceleon.fr

**Fabienne BARTHELEMY**

Mel : f.barthelemy@mairie2alpes.fr

Madame BARATIER Eliane  
305 Chemin du Vernay  
38470 CHASSELAY

Le 13 janvier 2026,  
A LES DEUX ALPES,

Réf : 00107/00028/00050

Recommandée avec A.R 2C19350234485

**Objet :** Notification de l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2026 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la mise en place de servitudes d'utilité publique sur la commune des Deux Alpes destinées à assurer le passage en survol du Télémix TSCD Belle Etoile sur son domaine skiable

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par arrêté préfectoral en date du 12 janvier 2026, a été prescrite l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire relatives à la création de servitudes d'utilité publique sur la commune des Deux Alpes destinées à assurer le passage en survol du Télémix TSCD Belle Etoile sur son domaine skiable.

Ce projet est porté par la commune des Deux Alpes dont le siège est situé au 48 Avenue de la Muzelle, Les Deux Alpes (38860).

Ce courrier vous est adressé car le(s) immeuble(s) dont vous êtes propriétaire, situé(s) sur le territoire de la commune de Les Deux Alpes, ci-après désigné(s) figure(nt) sur la liste des parcelles à grever de servitudes pour le projet :

Commune LES DEUX ALPES

Référence cadastrale					Surf. m <sup>2</sup>	Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surf m <sup>2</sup>		
AK	156	P	CLOS DES FONDS	93	93	Emprise du survol (longueur de survol de câble) ml : 9.9 Nature des travaux : Survol
C	1188	P	COTTE COURANT	3157	3157	Emprise du survol (longueur de survol de câble) ml : 119.2 Nature des travaux : Survol
Total en m <sup>2</sup>					3250	

Cette enquête préalable a pour objectif principal de délimiter exactement les immeubles et droits réels immobiliers à grever de servitudes et se déroulera pendant une durée de 16 jours consécutifs, du **jeudi 19 février 2026** (ouverture de l'enquête à 9h30) au **vendredi 6 mars 2026** (clôture de l'enquête à 17h).

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté de deux manières différentes pendant toute la durée de l'enquête publique:

- Une version papier du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront disponibles à la mairie de Les Deux Alpes où vous pourrez les consulter aux heures d'ouvertures au public (du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h**), du 19 février 2026 au 6 mars 2026 inclus.
- Une version dématérialisée du dossier d'enquête publique pourra être consultée directement sur le site de la

Mairie Les Deux Alpes - 48 Av. de la Muzelle - 38860 Les Deux Alpes ☎ 04 76 79 24 24 ✉ accueil@mairie2alpes.fr  
 Mairie annexe Mont de Lans village - Le village Mont de Lans - 38860 Mont de Lans ☎ 04 76 80 04 24 ✉ mont-de-lans@mairie2alpes.fr  
 Mairie annexe Venosc village - 5 rue du Câble - Le Courtil - 38520 Venosc ☎ 04 76 80 06 75 ✉ venosc@mairie2alpes.fr  
 www.mairie2alpes.fr

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à M le Maire

Préfecture de l'Isère à l'adresse suivante : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) ou sur le site de la Mairie de Les Deux Alpes : [www.mairie2alpes.fr](http://www.mairie2alpes.fr)

Monsieur Denis CRABIERES, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, assurera des permanences en la Mairie de Les Deux Alpes, aux jours et heures indiqués ci-dessous:

- Le jeudi 19 février 2026 de 9h30 à 12h
- Le vendredi 27 février 2026 de 14h à 16h30
- Le vendredi 6 mars 2026 de 14h30 à 17h

Vous pourrez également consigner vos observations éventuelles sur le registre ouvert à la mairie ou les adresser par écrit sous la forme de courrier à l'adresse postale suivante :

Mairie des Deux Alpes  
A l'attention de M. CRABIERES, commissaire enquêteur – enquête SUP Télémix Belle Etoile  
48 Avenue de la Muzelle  
38860 LES DEUX ALPES

Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse électronique suivante : [pref-enquete-telemix2alpes@isere.gouv.fr](mailto:pref-enquete-telemix2alpes@isere.gouv.fr)

Par ailleurs, conformément à l'Article R131-7 du Code de l'Expropriation, les propriétaires sont tenus, « de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels. »

Il vous appartient de nous faire connaître les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sur les immeubles vous appartenant inclus dans le périmètre de l'opération projetée.

Ainsi, vous voudrez bien nous retourner le questionnaire d'identité ci-joint dûment rempli. Ce questionnaire, dûment complété, doit être renvoyé à l'adresse figurant sur le questionnaire dans les huit jours suivant sa réception.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire  
Monsieur Stéphane SAUVEBOIS

**PROCEDURE D'ENQUÊTE PARCELLAIRE**  
**en application des articles L.311-1 et suivants du Code de l'expropriation**

**QUESTIONNAIRE D'IDENTITE**  
**A COMPLETER ET SIGNER**

**00107/00028/00050**

**VOTRE IDENTITE**

Nom d'usage ou d'épouse : \_\_\_\_\_

Nom de Naissance : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Domicile (n°, rue, lieu-dit, commune) : \_\_\_\_\_

**Situation matrimoniale**

- célibataire,  
 marié(e), Date et lieu de Mariage : \_\_\_\_\_  
 Pacs Date et lieu de Mariage : \_\_\_\_\_

Si contrat de mariage, type de contrat et date : \_\_\_\_\_

- veuf(ve),  
 divorcé(e)

**Pour les personnes morales (société, association, syndicat, autre), indiquer :**

Dénomination : \_\_\_\_\_

Siège : \_\_\_\_\_

Forme juridique : \_\_\_\_\_

Numéro d'immatriculation au RCS(SIRET): \_\_\_\_\_

Représenté par : \_\_\_\_\_

Qualité et pouvoir du mandataire : \_\_\_\_\_

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AYANTS DROIT :**

- Fermier  
 Locataire  
 Titulaire de droits d'emphytéose, d'habitation, d'usage, de servitude, etc.

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Nature des titres : \_\_\_\_\_

Fait à :

Le :

Signature

**A RENVoyer à l'adresse suivante :**

**MARCELEON**  
**194 quai Charles Roissard**  
**contact@marceleon.fr**



23 JAN. 2026

COURRIER D'ARRIVÉE

AFFAIRE SUIVIE PAR

**Astrid MALZAC**

Téléphone : 04 79 62 60 77

Mel : amal@marceleon.fr

**Fabienne BARTHELEMY**

Mel : f.barthelemy@mairie2alpes.fr

Monsieur AHRWEILLER Grégory  
21 Avenue Aristide Berges  
38170 SEYSSINET-PARISSET

Le 13 janvier 2026,  
A LES DEUX ALPES,

Réf : 00107/00028/00048

Recommandée avec A.R 2C19350234676

**Objet :** Notification de l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2026 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la mise en place de servitudes d'utilité publique sur la commune des Deux Alpes destinées à assurer le passage en survol du Télémix TSCD Belle Etoile sur son domaine skiable

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par arrêté préfectoral en date du 12 janvier 2026, a été prescrite l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire relatives à la création de servitudes d'utilité publique sur la commune des Deux Alpes destinées à assurer le passage en survol du Télémix TSCD Belle Etoile sur son domaine skiable.

Ce projet est porté par la commune des Deux Alpes dont le siège est situé au 48 Avenue de la Muzelle, Les Deux Alpes (38860).

Ce courrier vous est adressé car le(s) immeuble(s) dont vous êtes propriétaire, situé(s) sur le territoire de la commune de Les Deux Alpes, ci-après désigné(s) figure(nt) sur la liste des parcelles à grever de servitudes pour le projet :

Commune LES DEUX ALPES

Référence cadastrale				Surf m <sup>2</sup>	Surf. m <sup>2</sup>	Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit			
AK	156	P	CLOS DES FONDS	93	93	Emprise du survol (longueur de survol de câble) ml : 9.9 Nature des travaux : Survol
C	1188	P	COTTE COURANT	3157	3157	Emprise du survol (longueur de survol de câble) ml : 119.2 Nature des travaux : Survol
Total en m <sup>2</sup>					3250	

Cette enquête préalable a pour objectif principal de délimiter exactement les immeubles et droits réels immobiliers à grever de servitudes et se déroulera pendant une durée de 16 jours consécutifs, du **jeudi 19 février 2026 (ouverture de l'enquête à 9h30) au vendredi 6 mars 2026 (clôture de l'enquête à 17h)**.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté de deux manières différentes pendant toute la durée de l'enquête publique:

- Une version papier du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront disponibles à la mairie de Les Deux Alpes où vous pourrez les consulter aux heures d'ouvertures au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h), du 19 février 2026 au 6 mars 2026 inclus.
- Une version dématérialisée du dossier d'enquête publique pourra être consultée directement sur le site de la

Mairie Les Deux Alpes - 48 Av. de la Muzelle - 38860 Les Deux Alpes ☎ 04 76 79 24 24 ✉ accueil@mairie2alpes.fr

Mairie annexe Mont de Lans village - Le village Mont de Lans - 38860 Mont de Lans ☎ 04 76 80 04 24 ✉ mont-de-lans@mairie2alpes.fr

Mairie annexe Venosc village - 5 rue du Câble - Le Courtil - 38520 Venosc ☎ 04 76 80 06 75 ✉ venosc@mairie2alpes.fr

www.mairie2alpes.fr

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Maire

Préfecture de l'Isère à l'adresse suivante : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) ou sur le site de la Mairie de Les Deux Alpes : [www.mairie2alpes.fr](http://www.mairie2alpes.fr)

Monsieur Denis CRABIERES, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, assurera des permanences en la Mairie de Les Deux Alpes, aux jours et heures indiqués ci-dessous :

- Le jeudi 19 février 2026 de 9h30 à 12h
- Le vendredi 27 février 2026 de 14h à 16h30
- Le vendredi 6 mars 2026 de 14h30 à 17h

Vous pourrez également consigner vos observations éventuelles sur le registre ouvert à la mairie ou les adresser par écrit sous la forme de courrier à l'adresse postale suivante :

Mairie des Deux Alpes  
A l'attention de M. CRABIERES, commissaire enquêteur – enquête SUP Télémix Belle Etoile  
48 Avenue de la Muzelle  
38860 LES DEUX ALPES

Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse électronique suivante : [pref-enquete-telemix2alpes@isere.gouv.fr](mailto:pref-enquete-telemix2alpes@isere.gouv.fr)

Par ailleurs, conformément à l'Article R131-7 du Code de l'Expropriation, les propriétaires sont tenus, « de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels. »

Il vous appartient de nous faire connaître les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sur les immeubles vous appartenant inclus dans le périmètre de l'opération projetée.

Ainsi, vous voudrez bien nous retourner le questionnaire d'identité ci-joint dûment rempli. Ce questionnaire, dûment complété, doit être renvoyé à l'adresse figurant sur le questionnaire dans les huit jours suivant sa réception.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire  
Monsieur Stéphane SAUVEBOIS

FRANCE SD : 87001201801391F 15.01.2026 429



733650  
0-213907-1  
AFFRANCHI 60

LA POSTE

LETTRE RECOMMANDÉE R1 AR

CHARLES ROISSARD

73300 CHAMBERY

2C 193 502 3467 6

NIVEAU DE GARANTIE R1 X R2 R3  
LETTRE X

DESTINATAIRE

Monsieur  
AHRWEILLER Grégory  
21 Avenue Aristide Berges  
38170 SEYSSINET-PARISET

RECOMMANDÉ

AR

Monsieur  
AHRWEILLER Grégory  
21 Avenue Aristide Berges  
38170 SEYSSINET-PARISET

Bureau de poste :

Adresse :

IB1V77 TL MJ3N 068 846 05/24 La Poste agrément n° C701

2C 193 502 3467 6



19/11  
Avec le  
Tous  
Bis A, B, C ?



TL6910 / 1



AVIS DE PASSAGE  
DU FACTEUR  
LETTRE RECOMMANDÉE

**AVEC AR**

Contre-remboursement

**A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR**  
Présente / Avisé le :

À reporter sur le feuillet suivant  
Vous pouvez retirer cette lettre recommandée dans votre bureau de poste, munie d'une pièce d'identité et du présent avis à partir du

à \_\_\_\_\_ heures, et avant expiration du délai de garde.

Motif de non-distribution :  
Absent(e)   
Autre

**Bénéficiez du service gratuit Nouvelle Livraison**  
Voir conditions au verso

**Restitution de l'information à l'expéditeur**  
La Poste a tout mis en œuvre pour distribuer ce pli. Celui-ci vous est cependant retourné pour la raison suivante :  
Le Poste has made every effort to deliver this item. However, we are returning it for the following reason:



Défaut d'accès ou d'adresse   
Address illegible / Inaccessible

Destinataire inconnu à l'adresse   
Addressee unknown at marked address

Pli refusé par le destinataire   
Delivery refused by addressee

Pli avisé et non réclamé   
Unclaimed recorded delivery





HH Chap du 25/01/2026 n° 4010246



Mairie LES DEUX ALPES

23 JAN. 2026

COURRIER D'ARRIVÉE

AFFAIRE SUIVIE PAR

**Astrid MALZAC**

Téléphone : 04 79 62 60 77

Mel : amal@marceleon.fr

**Fabienne BARTHELEMY**

Mel : f.barthelemy@mairie2alpes.fr

Monsieur ESPOSITO Michaël  
Parc Dessuard BT F  
71 Avenue des Caillols  
13012 MARSEILLE

Le 13 janvier 2026,  
A LES DEUX ALPES,

Réf.:00107/00028/00051

Recommandée avec A.R 2C19350234775

**Objet :** Notification de l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2026 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la mise en place de servitudes d'utilité publique sur la commune des Deux Alpes destinées à assurer le passage en survol du Télémix TSCD Belle Etoile sur son domaine skiable

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par arrêté préfectoral en date du 12 janvier 2026, a été prescrite l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire relatives à la création de servitudes d'utilité publique sur la commune des Deux Alpes destinées à assurer le passage en survol du Télémix TSCD Belle Etoile sur son domaine skiable.

Ce projet est porté par la commune des Deux Alpes dont le siège est situé au 48 Avenue de la Muzelle, Les Deux Alpes (38860).

Ce courrier vous est adressé car le(s) immeuble(s) dont vous êtes propriétaire, situé(s) sur le territoire de la commune de Les Deux Alpes, ci-après désigné(s) figure(nt) sur la liste des parcelles à grever de servitudes pour le projet :

Commune LES DEUX ALPES

Référence cadastrale				Surf m <sup>2</sup>	Surf. m <sup>2</sup>	Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit			
AK	156	P	CLOS DES FONDS	93	93	Emprise du survol (longueur de survol de câble) ml : 9.9 Nature des travaux : Survol
C	1188	P	COTTE COURANT	3157	3157	Emprise du survol (longueur de survol de câble) ml : 119.2 Nature des travaux : Survol
Total en m <sup>2</sup>					3250	

Cette enquête préalable a pour objectif principal de délimiter exactement les immeubles et droits réels immobiliers à grever de servitudes et se déroulera pendant une durée de 16 jours consécutifs, du jeudi 19 février 2026 (ouverture de l'enquête à 9h30) au vendredi 6 mars 2026 (clôture de l'enquête à 17h).

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté de deux manières différentes pendant toute la durée de l'enquête publique:

- Une version papier du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront disponibles à la mairie de Les Deux Alpes où vous pourrez les consulter aux heures d'ouvertures au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h), du 19 février 2026 au 6 mars 2026 inclus.

Mairie Les Deux Alpes - 48 Av. de la Muzelle - 38860 Les Deux Alpes ☎ 04 76 79 24 24 ✉ accueil@mairie2alpes.fr

Mairie annexe Mont de Lans village - Le village Mont de Lans - 38860 Mont de Lans ☎ 04 76 80 04 24 ✉ mont-de-lans@mairie2alpes.fr

Mairie annexe Venosc village - 5 rue du Câble - Le Courtin - 38520 Venosc ☎ 04 76 80 06 75 ✉ venosc@mairie2alpes.fr

www.mairie2alpes.fr

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Maire

- Une version dématérialisée du dossier d'enquête publique pourra être consultée directement sur le site de la Préfecture de l'Isère à l'adresse suivante : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr). ou sur le site de la Mairie de Les Deux Alpes : [www.mairie2alpes.fr](http://www.mairie2alpes.fr)

Monsieur Denis CRABIERES, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, assurera des permanences en la Mairie de Les Deux Alpes, aux jours et heures indiqués ci-dessous :

- Le jeudi 19 février 2026 de 9h30 à 12h
- Le vendredi 27 février 2026 de 14h à 16h30
- Le vendredi 6 mars 2026 de 14h30 à 17h

Vous pourrez également consigner vos observations éventuelles sur le registre ouvert à la mairie ou les adresser par écrit sous la forme de courrier à l'adresse postale suivante :

Mairie des Deux Alpes  
A l'attention de M. CRABIERES, commissaire enquêteur – enquête SUP Télémix Belle Etoile  
48 Avenue de la Muzelle  
38860 LES DEUX ALPES

Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse électronique suivante : [pref-enquete-telemix2alpes@isere.gouv.fr](mailto:pref-enquete-telemix2alpes@isere.gouv.fr)

Par ailleurs, conformément à l'Article R131-7 du Code de l'Expropriation, les propriétaires sont tenus, « de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels. »

Il vous appartient de nous faire connaître les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sur les immeubles vous appartenant inclus dans le périmètre de l'opération projetée.

Ainsi, vous voudrez bien nous retourner le questionnaire d'identité ci-joint dûment rempli. Ce questionnaire, dûment complété, doit être renvoyé à l'adresse figurant sur le questionnaire dans les huit jours suivant sa réception.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire  
Monsieur Stéphane SAUVEBOIS

LA POSTE

AVIS DE  
RÉCEPTION  
DE VOTRE LETTRE  
RECOMMANDÉE



2C 193 502 3477 5

Contre-remboursement

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET A REPORTER  
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :

Distribué le :

Signature du destinataire

ou du mandataire  
(précisez Prénom et NOM)

SV 00107-00028-00051  
DEUX ALPES SUP  
Télémix Super Venosc  
Notif. arrêté ouv EP  
du 12/01/2026

La Poste agrément n° C01  
181V17 LJM 058 948 05/24

RETOUR À :

MARCELEON  
194 quai Charles Roissard  
73000 CHAMBERY

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT A DÉTACHER  
POINTS

**ARR**

Monsieur  
ESPOSITO Michaël  
Parc Dessuard BT F  
71 Avenue des Cai1101s  
13012 MARSEILLE

RECOMMANDÉ AR

Monsieur  
ESPOSITO Michaël  
Parc Dessuard BT F  
71 Avenue des Cai1101s  
13012 MARSEILLE

2C 193 502 3477 5



Restitution de l'information à l'expéditeur  
La Poste a tout mis en œuvre pour distribuer ce pli.  
Cependant, vous est cependant retourné pour la raison suivante :  
La Poste has made every effort to deliver this item.  
However, we are returning it for the following reason :

Défaut d'accès ou d'adressage  
Address illegible / Inaccessible

Destinataire inconnu à l'adresse  
Address unknown at marked address

Pli refusé par le destinataire  
Delivery refused by addressee

Pli avisé et non réclamé  
Unclaimed recorded delivery



NF 31004



TL1215 / 1

MARCELEON

FRANCE SD : 870012010015020

423

CHAMBERY  
ESPOSITO MICHAEL  
RECOMMANDÉE  
LETTRE  
AR

LA POSTE

739650  
D-213902-1  
AFFRANCHIR

Déduire 7 gram

DESTINATAIRE



23 JAN. 2026

COURRIER D'ARRIVÉE

AFFAIRE SUIVIE PAR

**Astrid MALZAC**

Téléphone : 04 79 62 60 77

Mel : amal@marceleon.fr

**Fabienne BARTHELEMY**

Mel : f.barthelemy@mairie2alpes.fr

SCI DE LA ROMANCHE  
Monsieur Claude BARATIN  
12 Rue de l'Arcade  
75008 PARIS

Le 13 janvier 2026,  
A LES DEUX ALPES,

Réf : 00107/00024/00042

Recommandée avec A.R 2C19350234393

**Objet :** Notification de l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2026 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la mise en place de servitudes d'utilité publique sur la commune des Deux Alpes destinées à assurer le passage en survol du Télémix TSCD Belle Etoile sur son domaine skiable

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par arrêté préfectoral en date du 12 janvier 2026, a été prescrite l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire relatives à la création de servitudes d'utilité publique sur la commune des Deux Alpes destinées à assurer le passage en survol du Télémix TSCD Belle Etoile sur son domaine skiable.

Ce projet est porté par la commune des Deux Alpes dont le siège est situé au 48 Avenue de la Muzelle, Les Deux Alpes (38860).

Ce courrier vous est adressé car le(s) immeuble(s) dont vous êtes propriétaire, situé(s) sur le territoire de la commune de Les Deux Alpes, ci-après désigné(s) figure(nt) sur la liste des parcelles à grever de servitudes pour le projet :

Commune LES DEUX ALPES

Référence cadastrale				Surf. m <sup>2</sup>	Surf. m <sup>2</sup>	Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit			
C	1150	L	COTTE COURANT	11823	11823	Emprise du survol (longueur de survol de câble) ml : 87.8 Nature des travaux : Survol
Total en m <sup>2</sup>					11823	

Cette enquête préalable a pour objectif principal de délimiter exactement les immeubles et droits réels immobiliers à grever de servitudes et se déroulera pendant une durée de 16 jours consécutifs, du jeudi 19 février 2026 (ouverture de l'enquête à 9h30) au vendredi 6 mars 2026 (clôture de l'enquête à 17h).

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté de deux manières différentes pendant toute la durée de l'enquête publique:

- Une version papier du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront disponibles à la mairie de Les Deux Alpes où vous pourrez les consulter aux heures d'ouvertures au public (du lundi au

**vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h), du 19 février 2026 au 6 mars 2026 inclus.**

- Une version dématérialisée du dossier d'enquête publique pourra être consultée directement sur le site de la Préfecture de l'Isère à l'adresse suivante : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr). ou sur le site de la Mairie de Les Deux Alpes : [www.mairie2alpes.fr](http://www.mairie2alpes.fr)

Monsieur Denis CRABIERES, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, assurera des permanences en la Mairie de Les Deux Alpes, aux jours et heures indiqués ci-dessous :

- Le jeudi 19 février 2026 de 9h30 à 12h
- Le vendredi 27 février 2026 de 14h à 16h30
- Le vendredi 6 mars 2026 de 14h30 à 17h

Vous pourrez également consigner vos observations éventuelles sur le registre ouvert à la mairie ou les adresser par écrit sous la forme de courrier à l'adresse postale suivante :

Mairie des Deux Alpes  
A l'attention de M. CRABIERES, commissaire enquêteur – enquête SUP Télémix Belle Etoile  
48 Avenue de la Muzelle  
38860 LES DEUX ALPES

Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse électronique suivante : [pref-enquete-telemix2alpes@isere.gouv.fr](mailto:pref-enquete-telemix2alpes@isere.gouv.fr)

Par ailleurs, conformément à l'Article R131-7 du Code de l'Expropriation, les propriétaires sont tenus, « de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels. »

Il vous appartient de nous faire connaître les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sur les immeubles vous appartenant inclus dans le périmètre de l'opération projetée.

Ainsi, vous voudrez bien nous retourner le questionnaire d'identité ci-joint dûment rempli. Ce questionnaire, dûment complété, **doit être renvoyé** à l'adresse figurant sur le questionnaire **dans les huit jours suivant sa réception.**

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire  
Monsieur Stéphane SAUVEBOIS

FRANCE SD : 87001201801302P 15 01 2026 429

MARCELEON

CE FEUILLET EST À DÉTACHER SEUL SELON LES POINTILLÉS  
194 QUAI CHARLES ROISSARD  
LA Poste - SA au capital de 5 857 785 892 euros - 355 000 000 RCS Paris  
Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75016 PARIS

2C 193 502 3439 3

LA POSTE  
AVIS DE PASSAGE  
DU FACTEUR  
LETTRE RECOMMANDÉE  
**AVEC AR**  
Contre-remboursement

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR  
Présenté / Avisé le :  
17/01/26

À reporter sur le feuillet suivant  
Vous pouvez retirer cette lettre recommandée dans votre bureau de poste, munie d'une pièce d'identité et du présent avis à partir du

à \_\_\_\_\_ heures, et avant expiration du délai de garde.

Motif de non-distribution :  
Absent(e)   
Autre

Bénéficiez du service gratuit **Nouvelle Livraison**  
Voir conditions au verso

CHARLES ROISSARD  
194 QUAI CHARLES ROISSARD  
MARCELEON  
LA POSTE  
R1 AR  
739650  
D-213907-1  
AFFRANCHI 60

NIVEAU DE GARANTIE R1 X R2 X R3  
LETTRE X

DESTINATAIRE  
La société civile immobilière dénommée  
SCI DE LA ROMANCHE  
Monsieur Claude BARATIN en sa qualité  
de gérant  
12 Rue de l'Arcade  
75008 PARIS

DESTINATAIRE  
**RECOMMANDÉ AR**  
La société civile immobilière dénommée  
SCI DE LA ROMANCHE  
Monsieur Claude BARATIN en sa qualité de  
gérant  
12 Rue de l'Arcade  
75008 PARIS

Bureau de poste :

Adresse :

181V171L1M3K

Restitution de l'information à l'expéditeur  
La Poste a tout mis en œuvre pour distribuer ce pli.  
Cependant si vous ne pouvez pas être atteint, nous vous recommandons de retourner ce pli à l'adresse indiquée ci-dessous.  
La Poste has made every effort to deliver this item.  
However, we are returning it for the following reason :  
 Défaut d'accès ou d'adressage  
Address illegible / inaccessible

Destinataire inconnu à l'adresse  
Addressee unknown - not marked address

Pli refusé par le destinataire  
Delivery refused by addressee

Pli avisé et non réclamé  
Unclaimed recorded delivery



2C 193 502 3439 3



